

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ DU 6 MAI 2025

portant nomination au conseil scientifique de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA)

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole n° 03/2025 du 11 mars 2025

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres extérieurs du conseil scientifique de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA), en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- Madame Nathalie Dessens, Professeure des Universités, vice-présidente de la commission de la recherche de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
- Madame Karine Devignau, Professeure des Universités, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Toulouse,
- Monsieur Sébastien Jakubowski, Professeur des Universités, directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Lille,
- Madame Nathalie Jas, Chargée de Recherche, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, centre de Montpellier,
- Monsieur Pierre Labarthe, Directeur de Recherche, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, centre de Toulouse,
- Madame Josiane Mothe, Professeure des Universités, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Toulouse,
- Madame Valérie Munier, Maitresse de Conférence, Université de Montpellier,
- Monsieur Luc Ria, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut Français de l'Education de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,
- Monsieur Jean-Michel Salles, Directeur de Recherche, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, centre de Montpellier,
- Monsieur Laurent Veillard, Professeur des Universités, Institut Agro Dijon.

Article 2

Le Directeur de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 6 Mai 2025

Pour la Ministre et par délégation :

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche,
Benoît BONAIME

